Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260312-DEL_2026_11-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Séance du mardi **12 mars 2026**

Convoquée le 7 mars 2026

Délibération n°2026 – 11

Finances publiques : Affectation du résultat 2025 sur le budget annexe 2026 du Camping municipal

Le 12 Mars 2026, à 14h30 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Présents : *Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Frédérique CARRÉ, Mariannick MOUTON, Auriane JARDIN, Grégory BERTEAUX, Jean-Pierre COCO, Annie LE RET, Roselyne GOUPY, Vincent CARRÉ*

Absents représentés :

Absents : *Christophe SERET, Guillaume ROBIN*

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COCO

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à **39 520,11 €.**
Cette somme se soustrait avec le résultat de l'exercice 2024, soit un résultat de clôture à la section de fonctionnement d'un total de **530 340,17 €.**

Le déficit d'investissement s'élève à **148 388,35 €.**
Cette somme se soustrait avec le résultat de l'exercice 2024, soit un résultat de clôture à la section d'investissement d'un total de **18 470,69 €.**

,Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses d'un montant de **222 082,00 €**

Le besoin net de financement de la section investissement peut être estimé à **203 611 ,31 €.**

Monsieur le Maire propose :

pour le budget annexe du camping municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- 326 728,86 € au compte 002 en recettes de fonctionnement
- 203 611,31 € au compte 1068 en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les propositions d'affectations du résultat 2025 sur le budget annexe du Camping 2026.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 12 mars 2026

Jean-Luc PITHOIS
Maire

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre COCO